

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2011/32
Autorisant l'occupation du domaine public

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L. 2212-2 et L 2542-1 à L 2542-4

Vu la requête expresse de l'entreprise DISS dont le siège social se trouve au 22, route des nobles, 67 520 NORDHEIM, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer une grue de chantier à l'occasion de la construction d'une maison individuelle sur la parcelle n° 150 section 4 ; parcelle se situant entre les n^{os} 95 a et 97 rue du Bitzen, appartenant à Monsieur René NORTH, 85, rue du Bitzen, 67 370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG ;

Vu l'arrêté municipal n° 2011/26 en date du 23 août 2011 autorisant l'occupation du domaine public ;

Vu la nouvelle requête de l'entreprise DISS en date du 18 octobre 2011 demandant la prolongation de l'arrêté n° 2011/26 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n° 2011/26 du 28 août 2011 est prolongé jusqu'au 21 décembre 2011.

Article 2 : Le reste de l'arrêté reste inchangé.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 19 septembre 2011

Le Maire,
Alain NORTH